

NON OPPOSITION

A UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Déposée le 06/11/2023.	N° DP 059 522 23 S0047
<p>Par : Monsieur Amaury DALLE Demeurant à : 10, allée du Laboureur 59390 SAILLY lez LANNOY</p> <p>Pour : Installation de 20m2 de panneaux solaires sur la toiture du garage.</p> <p>Sur un terrain sis à : SAILLY lez LANNOY, 10, allée du Laboureur. Cadastré : section A n° 1329.</p>	<p>Destination : Habitation</p>

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-4 et R. 421-9 et suivants et R. 421-17,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille en vigueur,

Vu la demande de Déclaration Préalable susvisée tendant à une pose de panneaux solaires sur toiture de garage,

ARRETE

Article 1: Les travaux faisant l'objet de la demande susvisée sont **autorisés** sous réserves de respecter les prescriptions reprises à l'article 2.

Article 2 : Les panneaux solaires devront être de teinte gris anthracite.

Fait à Sailly-lez-Lannoy

Le 16 novembre 2023

L'Adjoint au Maire,



Jean-Claude D'HALLUIN